



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 Décembre 2022**

**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD FRANCE**

Association déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 20 rue Vignon  
75009 PARIS

Société de commissariat aux Comptes  
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z  
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : [intercomex@groupe-intercomex.fr](mailto:intercomex@groupe-intercomex.fr)

  
commissaire  
aux comptes



**Association FRANCOIS-XAVIER BAGNOUD**  
20 rue Vignon  
75009 PARIS

Aux adhérents,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société de commissariat aux Comptes  
inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de l'Est

SAS au capital de 138.150 € - RCS TROYES 421 325 424 – APE 69.20Z  
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC  
Tél. 03.25.73.26.96 – Mail : [intercomex@groupe-intercomex.fr](mailto:intercomex@groupe-intercomex.fr)



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

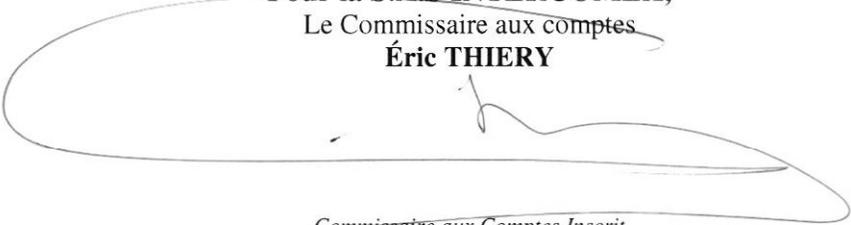
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Chapelle Saint Luc, le 30 Mai 2023

**Pour la S.A.S INTERCOMEX,**

Le Commissaire aux comptes

**Éric THIERY**



*Commissaire aux Comptes Inscrit*

*Membre de la Compagnie Régionale de l'Est*

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 09/06/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	7 911	7 911		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>7 911</b>	<b>7 911</b>		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 911</b>	<b>7 911</b>		

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	875 077		875 077	646 594
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>875 077</b>		<b>875 077</b>	<b>646 594</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>875 077</b>		<b>875 077</b>	<b>646 594</b>

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				



<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>882 988</b>	<b>7 911</b>	<b>875 077</b>	<b>646 594</b>
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

# Bilan Passif

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/22 au 31/12/22  
Edition du 09/06/23  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	65 660	37 189
Report à nouveau	(87 359)	(43 134)
<b>Résultat de l'exercice</b>	19 840	(44 225)
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>(1 859)</b>	<b>(50 170)</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(1 859)</b>	<b>(50 170)</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	809 417	609 405
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>809 417</b>	<b>609 405</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières :</b>		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	66 554	86 377
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	964	981
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>67 519</b>	<b>87 359</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>67 519</b>	<b>87 359</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>875 077</b>	<b>646 594</b>



# Compte de Résultat (Première Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/22 au 31/12/22  
Edition du 09/06/23  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services <b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 282 518	802 544
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 282 518</b>	<b>802 544</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b> Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			42 732	24 663
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>42 732</b>	<b>24 663</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>				
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> Salaires et traitements Charges sociales			59 511 24 005	59 511 29 998
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>83 516</b>	<b>89 509</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>				
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			907 947	521 823
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 034 195</b>	<b>635 995</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>248 323</b>	<b>166 548</b>



# Compte de Résultat (Seconde Partie)

Association FXB FRANCE

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 09/06/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>248 323</b>	<b>166 548</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>248 323</b>	<b>166 548</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	646 594	435 821
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>646 594</b>	<b>435 821</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	875 077	646 594
	<b>875 077</b>	<b>646 594</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(228 483)</b>	<b>(210 773)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 929 112</b>	<b>1 238 364</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 909 272</b>	<b>1 282 589</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>19 840</b>	<b>(44 225)</b>



## Note d'analyse des comptes et annexe comptable

**AFXB FRANCE**

Période du 01/01/22 au 31/12/22

### Les principes respectés :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-les comptes sont établis sur la base des encaissements et des décaissements réalisés au titre de l'année 2022 qui démontre la vitalité de l'association qui, en dépit d'un contexte international compliqué, a, à la fois, mis en œuvre de nouveaux projets et avancé, de façon significative, ceux qui étaient en cours.

### a/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

**b/ Dettes :** Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

### c/ Autres réserves :

Le montant de cette réserve qui s'élève, au 31/12/2022, à 65.659,62 € (pour 37.186,60 € à fin 2021) est destiné à couvrir le fonctionnement administratif de l'Association. La contrepartie de cette somme figurant dans des comptes bancaires spécifiques au 31/12/2022.

### d/ Provisions réglementées :

Le montant des provisions qui figure au passif du bilan 2022 pour une somme de 809.417,16 € (rappel 2021 : 609.404,97 €) représente les fonds dédiés sur dons. Ils constituent des engagements et seront réalisés au cours des années ultérieures pour des programmes déjà engagés à la date du 31 décembre 2022 ainsi que pour des programmes en cours de finalisation.

### - L'analyse détaillée du compte de résultat 2022 :

### e/ Produits et charges d'exploitation :

Le tableau ci-après présente, de façon détaillée, les produits d'exploitation, perçus au titre de 2022, en mettant en évidence les fonds dédiés aux programmes de l'Association (et les dépenses engagées).



**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE**

<b>EMPLOIS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>dépenses opérationnelles réalisées à l'étranger</i>	521 823	907 947	<i>report des ressources collectées non utilisées au début de l'exercice</i>	435 821	646 594
<i>frais de recherche de fonds</i>	89 509	83 516	<i>dons non affectés</i>	68 600	200 941
<i>frais de fonctionnement</i>	24 663	42 732	<i>dons dédiés</i>	733 943	1 081 577
<b>I- Total des emplois inscrits au compte de résultat</b>	<b>635 995</b>	<b>1 034 195</b>	<b>I- Total des ressources inscrites au compte de résultat</b>	<b>802 543</b>	<b>1 282 518</b>
<b>II- Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>II- Reprises de provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III- Engagements à réaliser sur ressources collectées</b>	<b>646 594</b>	<b>875 077</b>	<b>III- insuffisance de ressources de l'exercice</b>	<b>44 225</b>	
<b>IV- Excédent de ressources de l'exercice</b>		<b>19 840</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 282 589</b>	<b>1 929 112</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 282 589</b>	<b>1 929 112</b>



**f/ Produits exceptionnels :**

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 646.593,57 € représente la reprise des fonds dédiés sur dons et libéralités qui avaient été constatés au 31/12/2021 à hauteur de 609.404,97 € et de la réserve sur subvention de fonctionnement de l'année précédente pour 37.188,60 €.

**g/ Charges exceptionnelles :**

Cette rubrique dont le montant s'élève à la somme de 875.076,78 € correspond aux engagements à réaliser au cours des années postérieures à l'année 2022 et enregistrés dans les comptes « Autres réserves » (pour les dépenses de fonctionnement) et « Provisions réglementées » (pour les fonds dédiés) ; ils sont la contrepartie des soldes des comptes bancaires au 31/12/2022.



## AFXB France

PRODUITS / DEPENSES	2022		2021	
	Total des recettes	Total des dépenses	Total des recettes	Total des dépenses
<b>Recettes et dépenses allouées à des projets spécifiques</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
FXB - Namibia	136 953	19 293	12 000	6
FXB - Rwanda	170 000	122 130	70 000	67 813
FXB - S. Africa	60 168	81 276	80 322	76 377
<b>Total projets Afrique</b>	<b>367 121</b>	<b>222 699</b>	<b>162 322</b>	<b>144 196</b>
FXB - Myanmar	624 456	501 067	485 000	288 373
FXB - India	25 000	76 906	30 000	30 759
FXB - Mongolia	65 000	78 698	56 622	50 028
<b>Total projets Asie</b>	<b>714 456</b>	<b>656 671</b>	<b>571 622</b>	<b>369 161</b>
FXB - France	0	3 879	9 434	8 467
<b>Total projets Europe</b>	<b>0</b>	<b>3 879</b>	<b>9 434</b>	<b>8 467</b>
<b>Total recettes et dépenses allouées</b>	<b>1 081 577</b>	<b>883 248</b>	<b>743 378</b>	<b>521 823</b>
<b>Recettes et dépenses non allouées à des programmes</b>				
Dons de tiers non alloués à des programmes	200 941		59 166	
Dépenses non alloués à des programmes		150 947		114 172
<b>Total recettes non allouées à des programmes</b>	<b>200 941</b>	<b>150 947</b>	<b>59 166</b>	<b>114 172</b>
<b>TOTAL PRODUITS / DEPENSES</b>	<b>1 282 518</b>	<b>1 034 195</b>	<b>802 544</b>	<b>635 995</b>

Ressources Privées / Publiques	2022	2021
	EUR	EUR
<b>Ressources privées</b>	<b>1 212 518</b>	<b>732 544</b>
- Produits de la générosité du public, mécénats d'entreprise, cotisations et événements...		
Fondation d'Entreprise Alstom - Inde	25 000	30 000
Fondation Accor - Myanmar	10 000	25 000
Fondation d'Entreprise Total - Myanmar	609 456	460 000
Pomena Enfance - Myanmar	5 000	0
Orano - Mongolie	65 000	56 622
Fondation d'Entreprise Alstom - Afrique du Sud	35 168	70 322
Fondation Air France - Afrique du Sud	20 000	10 000
Pomena Enfance - Afrique du Sud	5 000	0
Union Européenne - Namibie	119 953	0
Pomena Enfance - Namibie	5 000	0
Fondation Raja - Namibie	12 000	12 000
Divers donateurs privés (Legs) - Rwanda	100 000	0
Divers donateurs - France	0	5 634
Mon Masque de France	0	2 000
Fondation Sisley - France	0	1 800
Divers donateurs privés, événements	200 941	59 166
<b>Ressources publiques</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
- Ville de Paris - Rwanda	70 000	70 000
<b>Total Ressources</b>	<b>1 282 518</b>	<b>802 544</b>

